

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 5 MARS 2020 (16 H 30) À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE:

M^{me} Nancy Ouellette, assistante-greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 16 h 41.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-39 Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Patrick Archambault
APPUYÉ par le conseiller : Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. EMBAUCHE – Me Annie Chagnon – Directrice des Services juridiques et greffière

2020-03-40 **CONSIDÉRANT** que le poste de directrice des Services juridiques et greffière est actuellement vacant et qu'un processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le directeur général et la candidate retenue, Me Annie Chagnon;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur général et le comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Diane D. Lavallée
APPUYÉ par le conseiller : Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'ENTÉRINER les recommandations du directeur général et du comité des ressources humaines;

D'EMBAUCHER Me Annie Chagnon à titre de directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Lorraine en date du 23 mars 2020;

QUE le salaire annuel soit fixé à l'échelon 7 de la nouvelle échelle salariale pour le poste de directrice des Services juridiques et greffière avec une progression en date du 1^{er} janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre, avec deux (2) semaines de vacances payées en 2020 et possibilité de prendre deux (2) semaines à ses frais et trois (3) semaines à partir de 2021 avec la possibilité de prendre une (1) semaine à ses frais, jusqu'à un maximum de quatre (4) semaines par année;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement du salaire et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-140-00-111.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

2020-03-41 EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Patrick Achambault
APPUYÉ par le conseiller : Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité;

QUE la séance soit levée.

Il est 16 h 43.

JEAN COMTOIS, MAIRE

NANCY OUELLETTE, ASSISTANTE-GREFFIÈRE